

1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX
 Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
 SAS au Capital : 20 130 950 Euros
 N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
 TVA EUR : FR 48 322593203
 RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

SODEXO, MME FEUILLARD
 54 BOULEVARD PONT DE VIVAUX, 13010
 MARSEILLE, France FR
 Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
 110 RUE EMILIE GAUTIER
 ZAC DE L'ENFANT
 13290 AIX EN PROVENCE

N°. de commande: 3538553
N°. de client 40001225
Rep: 12

N°. de facture 1903237 **Numéro de marché:**

N°. de commande client: DV0183442-38615

Article	Libellé	Quantité	Prix €	Remise	Total €
N°. de livraison:	3630747 du 07.06.2024				
T02W1B	8715946652801 CART 502XL NOIR JUMELLES Origine Japon	40	23,24		929,60
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	40	0,01		0,40
N°. de livraison:	du				
T02W2B	8715946652825 CART 502XL CYAN JUMELLES Origine Japon	30	12,67		380,10
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	30	0,01		0,30
N°. de livraison:	du				
T02W3B	8715946652849 CART 502XL MAGENTA JUMELLES Origine Japon	20	12,67		253,40
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	20	0,01		0,20
N°. de livraison:	du				

Sous-Total 1.564,00 Eur

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>

Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 3 fois le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.

Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »

1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX
 Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
 SAS au Capital : 20 130 950 Euros
 N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
 TVA EUR : FR 48 322593203
 RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

SODEXO, MME FEUILLARD
 54 BOULEVARD PONT DE VIVAUX, 13010
 MARSEILLE, France FR
 Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
 110 RUE EMILIE GAUTIER
 ZAC DE L'ENFANT
 13290 AIX EN PROVENCE

N°. de facture	1903237	Numéro de marché:	N°. de commande:	N°. de client	Rep: 12
N°. de commande client:		DV0183442-38615			
T02W4B	8715946652863 CART 502XL JAUNE JUMELLES Origine Japon	30	12,67	380,10	
N°. de livraison:	du	30	0,01	0,30	
T09R1B	8715946707624 CART 503XL CHILLIES BLACK SX	9	26,53	238,77	
N°. de livraison:	du	9	0,01	0,09	
COTATION N°1990234913					

Eco Mobilier	Copie France	DEEE	Montant HT	TAUX	Montant TVA	NET À PAYER
		1,29	2183,26	20,00	436,65	2.619,91

REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE A 30 JOURS LCL FR63 3000 2007 6400 0000 0010 Y88	MERCI DE Joindre de Papillon à Votre Règlement	Client : 40001225 Facture : 1903237 Montant : 2.619,91 Echéance : 13.07.24
---	---	---

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS
 Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>
 Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 3 fois le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.
 Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »